

2. Quelles répercussions les fluctuations des taux d'intérêts auraient-elles sur le coût du service de la dette nationale?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): 1. Oui. a) Ne s'applique pas. b) (i), (ii) et (iii). Il n'est pas possible de prévoir les changements exacts qui se produiraient sur les taux d'intérêt à court et à long termes par rapport aux niveaux actuels sans que soit indiqué dans la question de quelle manière le déficit sera réduit aux niveaux spécifiés. En général, cependant, des déficits moindres devraient exercer une influence à la baisse sur les taux d'intérêts.

2. L'effet direct est nettement positif. Autrement dit, les variations des taux d'intérêt conduisent à des variations dans le même sens des coûts du service de la dette, en supposant qu'aucun changement ne soit apporté au portefeuille de la dette publique.

Les variations des taux d'intérêt peuvent également exercer des effets indirects sur les coûts du service de la dette nationale. Par exemple, des taux d'intérêt à la hausse peuvent provoquer un ralentissement de la croissance économique qui, en l'absence de toute modification des politiques, réduirait les recettes et augmenterait les dépenses de l'État, ce qui aurait pour effet de relever le niveau de la dette publique globale ou de modifier la composition du portefeuille de la dette publique en faveur d'instruments ayant un rendement plus élevé. Il en résulterait également une augmentation des coûts du service de la dette.

Pour qu'il soit possible de donner une réponse complète à cette question, il faudrait que soient déterminées les causes des variations des taux d'intérêt, les réactions de l'ensemble de l'économie à ces variations, ainsi que la réaction des politiques et des programmes publics aux effets tant directs qu'indirects des variations des taux d'intérêt.

Question n° 164—**M. Mazankowski:**

1. Le modèle économétrique du ministère des Finances permet-il d'évaluer l'impact sur les taux d'intérêt à court et à long terme au Canada de niveaux variables du déficit gouvernemental et a) sinon, pourquoi, b) le cas échéant, quel changement prévoit-il dans les taux d'intérêt à court et à long terme si le déficit est (i) nul (ii) de \$10 milliards (iii) de \$20 milliards?

2. Quelles répercussions les fluctuations des taux d'intérêts auraient-elles sur le coût du service de la dette nationale?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): 1. Oui. a) Ne s'applique pas. b) (i), (ii) et (iii). Il n'est pas possible de prévoir les changements exacts qui se produiraient sur les taux d'intérêt à court et à long termes par rapport aux niveaux actuels sans que soit indiqué dans la question de quelle manière le déficit sera réduit aux niveaux spécifiés. En général, cependant, des déficits moindres devraient exercer une influence à la baisse sur les taux d'intérêt.

2. L'effet direct est nettement positif. Autrement dit, les variations des taux d'intérêt conduisent à des variations dans le même sens des coûts du service de la dette, en supposant qu'aucun changement ne soit apporté au portefeuille de la dette publique.

Les variations des taux d'intérêt peuvent également exercer des effets indirects sur les coûts du service de la dette nationale. Par exemple, des taux d'intérêt à la hausse peuvent provoquer un ralentissement de la croissance économique qui, en l'absence de toute modification des politiques, réduirait les

Article 30 du Règlement

recettes et augmenterait les dépenses de l'État, ce qui aurait pour effet de relever le niveau de la dette publique globale ou de modifier la composition du portefeuille de la dette publique en faveur d'instruments ayant un rendement plus élevé. Il en résulterait également une augmentation des coûts du service de la dette.

Pour qu'il soit possible de donner une réponse complète à cette question, il faudrait que soient déterminées les causes des variations des taux d'intérêt, les réactions de l'ensemble de l'économie à ces variations, ainsi que la réaction des politiques et des programmes publics aux effets tant directs qu'indirects des variations des taux d'intérêt.

[Français]

M. Evans: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LA FUITE DE DÉCHETS RADIOACTIFS À KEY LAKE

M. le Président: Le député de Regina-Est (M. de Jong) a prévenu la présidence, mais je dois d'abord lui préciser que son avis, en vertu de l'article 30(2) du Règlement, n'a été reçu qu'à 12 h 37 aujourd'hui.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Je vous remercie, monsieur le Président. Nous avons avisé la présidence verbalement, mais, étant donné la confusion qui règne ici aujourd'hui, nous n'avons pu présenter d'énoncé par écrit avant midi.

Je propose que la Chambre s'ajourne maintenant et qu'elle tienne un débat d'urgence sur le déversement d'une quantité considérable de déchets radioactifs à Key Lake en Saskatchewan.

Je voudrais souligner deux points importants démontrant qu'il s'agit d'une affaire urgente selon l'article 30(2) du Règlement. D'abord, il y a le volume du déversement. Plus de 100 millions de litres de déchets radioactifs ont été déversés. Cela présente un grave danger pour l'environnement, particulièrement pour le bassin fluvial du Nord, ainsi que pour la santé des citoyens de cette région.

M. le Président: Un problème se pose ici. Le député a uniquement droit de faire lecture de son énoncé à la Chambre et, si la présidence en décide ainsi, le débat commence ensuite. Le député ne peut amorcer le débat à ce moment-ci. Je l'inviterais donc à lire son énoncé.

M. de Jong: Monsieur le Président, conformément à votre décision, je propose, appuyé par le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish):

Que la Chambre s'ajourne maintenant pour débattre du déversement des eaux souillées de radium à la mine Key Lake.